

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie-Salle polyvalente en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier DANTEN, en suite des convocations en date du 27 novembre 2020.

Etaient présents : MM. DANTEN Didier, CORREGE Stéphane, Mme CRETON Hélène, MM. DARRAS Philippe, DEVAUCHELLE Guillaume, DEWAILLY Frédéric, GAMAIN Alain, GAUDEFROY Adrien, LEFEBVRE Emmanuel, LEMAIRE Christophe, M. LORGE Jean-Bernard, Mme MANSARD Viviane, M. OLGARD Cédric.

Absents excusés : Mme LEMOINE Noémie a donné pouvoir à M. DEVAUCHELLE Guillaume.

Mme LEFEBVRE Aurélie a donné pouvoir à Monsieur LEFEBVRE Emmanuel,

Secrétaire de séance : Philippe DARRAS.

1) Fiscalité éolienne

M. BRESSAN de la société OSTWIND, expose au conseil les retombées fiscales attendues du champ d'éoliennes implanté sur la commune.

Les revenus fiscaux seront touchés par la commune, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) et le département.

Les principales taxes sont l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'IFER et la taxe foncière devraient générer un revenu d'environ 4 500 euros par éolienne et par an soit pour 5 éoliennes environ 22 500 euros par an.

L'IFER est perçu pour une année complète. La taxe foncière sera perçue à compter du 1^{er} septembre 2020.

CFE et CVAE sont payée à la communauté de communauté.

Les retombées fiscales vont cependant être impactées par les mesures de la loi de finances rectificative pour 2020 qui a décidé la baisse des taxes afin de répondre aux problèmes engendrés par la crise du COVID 19 -

Aux retombées fiscales il faut ajouter la redevance d'entretien des accès et des plateformes qui est payée par la société d'exploitation et s'élève à 16.500 euros par an.

La commune devrait ainsi percevoir entre 43 000 et 44 000 euros par an, la CABS environ 12 000 euros et le département 7 000 euros.

Enfin, dans le cadre fiscal du mécénat, Ostwind peut financer un projet communal entrant dans les critères déterminés chaque année par la loi de finances et ce pour un projet d'un montant maximal de 150 000 euros. Il faudra pour ce faire demander un rescrit fiscal lorsque nous aurons élaboré le projet à financer.

Enfin, il est précisé qu'un montant de 50 000 euros par éolienne a été séquestré pour le démantèlement des éoliennes en fin de vie en ce compris la fondation béton de 4 mètres de profondeur.

2) Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler au sujet du compte rendu du précédent Conseil Municipal en date du 18 septembre 2020.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé.

3) Fédération Départementale d'Énergie 80 : adhésion de la ville de Longueau

Approuvé à l'unanimité

4) Budget communal : transert de compte

Les dépenses relatives aux opérations d'enfouissement de réseau, rue du 11 novembre, sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, ont été comptabilisées à tort en 2014 et 2015 au compte 2313 alors qu'elles auraient dû l'être au compte 2041582.

Il est demandé au comptable de bien vouloir débiter le compte 2041582 par crédit du compte 2313 pour la somme de 149 789,21€, afin de régulariser ces anomalies.

Approuvé à l'unanimité

5) budget communal : amortissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la neutralisation totale des subventions d'équipements versées dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du 11 novembre, adopte la durée d'amortissement d'une année pour un montant de 149 789,21€.

Une décision modificative est nécessaire pour neutraliser ces écritures :

- dépense de fonctionnement : 6811 (chapitre 042) :	+ 149 800,00€
- recettes de fonctionnement : 7768 (chapitre 042) :	+ 149 800,00€
- dépenses d'investissement : 198 (chapitre 040) :	+ 149 800,00€
- recettes d'investissement : 28041582 (chapitre 040)	+ 149 800,00€

6) budget communal décision modificative

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivantes :

Dépenses d'investissement, chapitre 23 -	2313 :	- 100 000,00 €
Dépenses d'investissement, chapitre 21 –	2128 :	+ 6 000,00 €
	2188 :	+ 24 000,00 €
	21571 :	+ 60 000,00 €
	21578 :	+ 10 000,00 €

7) budget assainissement : admissions en non valeur

Sur proposition du comptable du trésor public d'hallencourt qui n'a pas pu recouvrer certains titres, cotes ou produits, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non valeur de ces titres de recettes pour un montant de 1765,85€.

8) autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avec le vote du budget primitif 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget commune

Chapitre 20 - article 2031 :	2500,00 €
Chapitre 204 - article 2041582 :	67497,00 €
Chapitre 21 – article 2128 :	1375,00€
article 2183 :	1250,00€
article 2184 :	1900,00 €
article 2188 :	1937,00 €
Chapitre 23 – article 2313 :	36750,00 €

Monsieur le maire expose au conseil qu'il conviendra de régler début 2021 les travaux d'aménagement du cheminement pour Personnes à Mobilité Réduite le long de l'église et les travaux d'aménagement du terrain de foot.

Il propose également l'acquisition d'un tracteur muni d'une fourche pour remplacer celui de la commune et d'une lame de déneigement afin de pouvoir remplir nos obligations vis-à-vis d'Ostwind. Des devis sont proposés.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition d'un tracteur.

L'achat d'une lame de déneigement est voté par 14 voix pour et une contre.

Pour financer ces investissements sur le premier trimestre 2021, il est procédé à la modification des lignes budgétaires pour financer environ 100 000 € d'investissements.

9) convention de déneigement

Monsieur le maire rappelle l'obligation d'entretien et surtout de déneigement conclu avec la société Ostwind. Afin de faire face à nos obligations il est proposé de signer une convention avec le GAEC GAUDEFROY CROISE, qui accepterait d'assurer la mission de déneigement des chemins d'accès et des

plateformes des éoliennes en dehors des heures de travail des employés communaux. La rémunération sera fonction des heures d'intervention.

M. Adrien GAUDEFROY ne prend pas part au vote.

10) bail village service

Il est rappelé que Madame Carole LENGLET cède son fonds de commerce d'épicerie à une société en cours de constitution dont Monsieur et Madame Mathieu CAPRON seront associés.

Dans le cadre de cette cession, il convient de procéder à l'établissement d'un nouveau bail avec les repreneurs, le bail initial étant à échéance.

Des travaux sont actuellement en cours pour parer à la vétusté des locaux, notamment dans la salle de bain ainsi que les plafonds dans les pièces du haut où il est nécessaire de refaire le solivage avant de poser des dalles au plafond. Des travaux de mise aux normes électriques sont également en cours.

Dans le cadre des mentions obligatoires du bail il y a les travaux à prévoir au cours des trois prochaines années.

Après délibération, le conseil valide la réalisation des travaux en cours, fixe à l'unanimité le loyer du bail renouvelé à 450 euros et décide de prévoir la réalisation d'une fenêtre de toit, l'aménagement de l'actuel grenier en chambre et le remplacement de la porte d'accès au commerce.

Le Conseil donne tout pouvoir et mandat à Monsieur le Maire pour signer le bail.

Informations diverses

Les arbres aux abords du terrain foot ont été abattus et broyés pour un montant de 1 400 euros. Il reste à arraser les souches. Le béton autour du mat est à renforcer. Il est proposé de ne replanter qu'un seul arbre et de prévoir la construction d'un abri et des toilettes supplémentaires.

Il est proposé d'abattre les arbres sur la place de Condé sauf un et de les remplacer par des tilleuls en espalier. Après délibération, il est décidé de sursoir à statuer sur ce point.

Une étude de vitesse a été demandée sur certains axes de la commune pour un montant de 800 euros. Cette étude est destinée à étayer le dossier d'aménagement des voies de circulation et des trottoirs afin de limiter la vitesse. Il y a environ 4,5 km de trottoirs à aménager dans la commune. Il conviendra de créer un groupe de travail à cet effet. Nous sommes dépendants de la communauté de commune qui a la compétence voirie et des aménagements du réseau d'évacuation des eaux de pluie.

Le nœud de raccordement optique de la fibre a été posé à Airaines. Le temps entre la pose et la mise en service est d'environ un an soit fin 2021. Lorsque l'installation technique sera achevée et testée, un appel d'offre sera lancé aux différents fournisseurs d'accès auxquels les habitants pourront alors s'adresser pour être raccordés.

Il est signalé quelques méfaits qui ont été commis sur la commune, des parebrises ont été cassés, et des vols ont été commis.

Monsieur le Maire présente un prototype de jardinière réalisé par les employés communaux et qui sera installé sur la commune.

En raison de la fermeture de la trésorerie d'Hallencourt, il a été demandé de procéder au remboursement de l'avance accordée à la régie ALSH afin de la clôturer. Il est précisé que cette avance a été accordée il y a plus de 13 ans au régisseur de l'époque qui n'a pas fourni les pièces pour justifier de l'utilisation de cette avance.

Le lampadaire sur le passage piéton rue du Haut de Condé a été cogné. Une intervention est prévue.

Les caniveaux ont été nettoyés par les employés communaux. Il est cependant rappelé que c'est aux riverains que cette mission incombe.

Il est précisé que les conseillers municipaux de Condé ne sont pas rémunérés. Selon la nouvelle réglementation il est possible de rémunérer des conseillers qui assurent des missions particulières.

Il est suggéré de trouver un aménagement pour remplacer les barrières installées devant l'école dans le cadre de plan VIGIPIRATE.

La lampe halogène installée devant l'église est démontée. Il est suggéré de la remplacer par un éclairage LED. Il est également suggéré d'éteindre l'éclairage public la nuit mais de le laisser allumé plus longtemps le matin.

Il convient de revoir l'allumage de l'éclairage public pour que tout s'allume en même temps.

Monsieur Philippe ROHAUT nous a offert le sapin qui est dans sa cour, à charge pour nous de le couper. Il sera installé sur la place.

Il y a un dépôt sauvage de branches au niveau du pont du chemin de fer.

Les arbres morts à l'entrée de condé vont être remplacés. Le fournisseur indique qu'il s'agit d'une nouvelle essence qui ne s'est pas acclimatée à la région. Il est également prévu de réaménager les bateaux à l'entrée rue du Château.

Il y a des déjections canines dans toute la commune il est rappelé qu'il appartient aux maitres de ne pas laisser leurs animaux divaguer et de ramasser ces déjections.

Il y a de nombreux chats errants. Il est rappelé que la commune a conclu une convention avec la SPA de Bugny l'Abbé.

Il y a des véhicules en arrêt ou en stationnement sur la route lors des sorties et entrée d'école et provoquent une situation dangereuse.

Il est signalé que le tri n'était pas respecté lors du ramassage et que les poubelles sont laissées n'importe comment sur le trottoir créant parfois un danger.

Depuis les travaux d'aménagement il est constaté que la menuiserie émet beaucoup de bruit, notamment tôt le matin.

Il n'y aura pas de vœux du Maire en 2021 compte tenu du contexte sanitaire.

La séance est levée à 24 heures 10.